

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2015

Présents : M. Christian CARBONI, MM., Freddy LALLEMANT, Gabriel LE ROUX, M. Nicolas MOSTACCI, Benoit PROBST, Christophe TESTI, Didier THUAU.

Absents excusés : Mme Patricia BELIN, M. Marc HANGARD

M. Olivier RAGOUILIAUX arrivé à 19H55.

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h35.

M. Freddy LALLEMANT est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ATTRIBUTION DE LA COMPENSATION DE FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE

M. le Maire explique à l'assemblée que la Communauté de Commune de Suipe et Vesle, ayant par délibération du 9 janvier 2014 mis en place la fiscalité professionnelle unique suite à la fusion des Communauté de Communes de la Région de Suippes et des Sources de la Vesle, a délibéré sur le montant de l'attribution des compensations pour chaque commune. Afin de pouvoir procéder au versement de l'attribution pour la Commune de Tilloy et Bellay, il est nécessaire de prendre une délibération acceptant le versement.

Le montant pour la commune de Tilloy est Bellay s'élève à 33 293 €.

M. le Maire demande à passer au vote :

- Délibération acceptant le versement de l'attribution : POUR : 8 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUIPE ET VESLE

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté de Commune Suipe et Vesle a procédé à la compilation des statuts et compétences des deux communautés de communes qui préexistaient. Une nouvelle rédaction de ces statuts synthétise les anciens documents. M. Christian CARBONI présente le nouveau document en expliquant que le bureau communautaire a proposé d'étendre les compétences de l'établissement public à trois domaines :

- Urbanisme : création d'un plan local d'urbanisme intercommunal.
- Habitat : programme local de l'habitat et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH),
- Défense incendie : Etat des installations, mise aux normes et entretien des réseaux.

M. Didier THUAU fait remarquer que chaque village va ainsi participer financièrement pour ceux qui n'ont pas ou peu d'équipement.

M. Christian CARBONI répond que le projet est de remettre les installations aux normes, mais aussi d'approfondir l'étude sur le maillage des captages d'eau potable. Un état des lieux sur les installations

existantes sera réalisé, si des manques sont avérés, des réserves seront mises en place pour réaliser les travaux.

M. Gabriel LE ROUX dit qu'il faudra être attentif aux risques d'excès dans les souhaits de certains et demande si des compensations pourront être faites.

M. le Maire assure qu'il veillera à cela.

M. le Maire propose de passer au vote

Délibération sur les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Suipe et Vesle :

POUR : 8 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION DÉCISION MODIFICATIVE – COMPTE 6156 MAINTENANCE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite à des dépenses imprévues, le compte 6156-maintenance n'est pas assez approvisionné pour régler les factures en cours. M. le Maire propose de faire procéder au virement de la somme de 500 € du compte 61522 – entretien des bâtiments au compte 6156 – maintenance.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de faire procéder au virement entre comptes précités :

POUR : 8 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

PLAN DE SAUVEGARDE

M. le Maire explique au Conseil Municipal l'utilité de mettre en place un plan de sauvegarde pour la commune de Tilloy et Bellay. M. le Maire précise que celui-ci a pour but de définir l'organisation à prévoir par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en regard des risques connus. Il permettrait d'anticiper les conséquences des risques naturels météorologiques (tempête, grands froids, canicule...), d'incendies (habitations, véhicules, champs lors de la moisson...), sanitaires (grippe H1N1, grippe aviaire, interruption de la distribution d'eau potable...) ou technologiques (accident de transport de matières dangereuses sur la route départementale qui traverse la commune, accident routier de grande ampleur, accident ferroviaire, pollution...).

M. Gabriel LE ROUX soutient l'idée et donne pour exemple le cas d'une coupure générale de courant : comment peut-on gérer la crise, matériellement parlant, est-ce qu'un groupe électrogène peut être mis en place à la mairie ne serait-ce que pour gérer la situation, recevoir la population dans de bonnes conditions à la salle polyvalente (éclairage, chauffage...) pour l'aider au mieux.

M. Didier THUAU demande si cela est vraiment nécessaire, et dit que l'on verra sur le moment.

M. le Maire répond qu'il est important d'anticiper les problèmes afin de mieux les gérer, qu'il ne serait pas négligeable en cas d'alerte de connaître par exemple les personnes plus ou moins dépendantes, d'avoir un recensement du matériel privé afin de pouvoir le réquisitionner en cas de besoin dans un temps restreint, ou encore de savoir comment mettre la population en sécurité en cas de nécessité.

M. Gabriel LE ROUX précise que le maire ou ses adjoints pourraient ne pas être présents sur le territoire de la commune lors d'un événement de ce type et qu'il est nécessaire de connaître la marche à suivre.

M. le Maire précise que tout cela doit être précis et cohérent, et que la démarche doit être menée en concertation avec le SDIS, la protection civile et tous les services de l'état concernés.

Il demande des volontaires pour constituer une commission et pour réfléchir à l'analyse des risques, à l'organisation communale de crise, aux principales actions à mener et aux moyens et ressources à recenser.

MM. Gabriel LE ROUX, Christophe TESTI, Freddy LALLEMANT et Olivier RAGOULLIAUX se portent volontaires pour cette mission.

M. le Maire précise qu'il participera à l'établissement de ce plan de sauvegarde et que ce document pourra être mis en place petit à petit.

QUESTIONS DIVERSES

M. Christophe TESTI indique au Conseil qu'après quelques problèmes dus au réseau, la liaison internet de la salle polyvalente est fonctionnelle.

M. Christophe TESTI explique au Conseil Municipal que le PEDT (Projet Éducatif Territorial) a été vu en commission et qu'il est prêt à être signé pour une durée de 3 ans.

Le fond d'amorçage est pérennisé pour l'année scolaire 2015-2016. La convention est en cours de mise à jour.

M. Christophe TESTI informe l'assemblée que la secrétaire du regroupement scolaire a démissionné. Une demande a été faite à la Communauté de Communes Suipe et Vesle afin qu'elle traite le budget et les factures, ce qui a été refusé. Une annonce d'offre de poste a donc été passée pour un CDD d'un an.

M. le Maire rapporte au Conseil Municipal que le Fond de Compensation de la TVA pour les travaux de la salle polyvalente a été versé pour un montant de 46 220 €. Le prêt relais qui avait été contracté pourra donc être remboursé.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la Ruelle de France sont presque terminés, le revêtement doit être effectué après la fête.

M. Benoit PROBST signale que l'épaisseur de cailloux sur le terrain situé devant la salle polyvalente est trop importante et qu'il serait nécessaire de la diminuer.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un reste de matériaux issus des travaux et qu'une partie des cailloux sera retirée si nécessaire.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le meuble pour le matériel de sonorisation pour la salle polyvalente devrait être installé dans la semaine.

M. le Maire souhaite savoir où en sont les travaux d'horlogerie.

M. Freddy LALLEMANT dit qu'il va contacter l'horloger afin qu'il procède rapidement à l'installation de la nouvelle horloge.

Plusieurs membres du conseil demandent où se trouvent les anciennes cloches.

M. le Maire répond qu'elles sont en lieu sûr et dit qu'il est nécessaire de réfléchir à leur devenir. Plusieurs idées sont émises qui restent à étudier.

M. le Maire demande au Conseil Municipal qui serait volontaire pour aider à la réalisation de nouvelles peintures de signalisation horizontale dans la commune. Des dates seront prochainement proposées.

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faudra rapidement mettre en place l'isolation du grenier de la mairie. M. Freddy LALLEMANT dit se charger de se renseigner auprès de M. SIKLI pour un devis de matériaux.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le samedi 19 septembre, une action mise en place par l'AMF, est menée pour lutter contre l'asphyxie et la possible disparition des petites communes dont les dotations baissent chaque année. M. Ch. CARBONI ouvrira la mairie de 10h à 12h afin de recevoir la population pour présenter la situation et répondre à toutes les questions.

Il rappelle qu'il est possible de signer une pétition en ligne sur le site internet de l'Association des Maires de France.

M. Nicolas MOSTACCI informe le Conseil Municipal que des félicitations ont été adressées à la commission fleurissement, et que le jury départemental a attribué les encouragements à la commune. A ce propos, M. le Maire remercie les membres de la commission.

Il précise que le terrain de foot est terminé, que la pelouse a bien repoussé malgré un épisode de sécheresse. Les filets devront être enlevés et stockés pour l'hiver afin de les préserver.

M. Didier THUAU dit qu'il souhaiterait que la commune récompense les jeunes qui ont participé à la réfection du terrain de foot. Il signale également qu'un lampadaire sur le parking du cimetière est cassé.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 21h15.